



## **Règlement officiel du concours vidéo « *L'économie sociale, une économie qui travaille pour nous* » dans le cadre du Mois de l'économie sociale 2025.**

### **1. Organisateur**

Le concours est organisé par ESSOR 02 en partenariat avec la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) et en collaboration avec la MRC de Maria-Chapdelaine, la MRC Domaine-du-Roy, la MRC du Fjord du Saguenay, Développement économique Alma Lac-Saint-Jean et Promotion Saguenay.

### **2. Durée du concours**

Le concours se déroule du 1er novembre 2025 à 00 h 01 au 30 novembre 2025 à 23 h 59 (heure du Québec).

### **3. Admissibilité**

Le concours est ouvert à toutes les organisations et à toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, qui résident au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les employés d'ESSOR 02 de la CDRQ et des 5 organismes collaborateurs (MRC de Maria-Chapdelaine, la MRC Domaine-du-Roy, la MRC du Fjord du Saguenay, Développement économique Alma Lac-Saint-Jean et Promotion Saguenay), ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés sont admissibles, mais le(s) juge(s) qui détiennent le lien direct avec un(e) participant(e) doivent déclarer cette proximité et s'abstenir lors de la délibération.

### **4. Modalités de participation**

Pour participer, les candidats doivent :

- Créer une vidéo originale de 30 secondes à 2 minutes sur le thème :  
*« L'économie sociale, une économie qui travaille pour nous »*
- Publier la vidéo sur Facebook ou LinkedIn entre le 1er et le 30 novembre 2025.
- Identifier « tagguer » ESSOR 02 et les 5 organismes collaborateurs (MRC de Maria-Chapdelaine, la MRC Domaine-du-Roy, la MRC du Fjord du Saguenay, Développement économique Alma Lac-Saint-Jean et Promotion Saguenay) dans la publication. Voir la liste suivante;
  - LinkedIn;
    - @ESSOR 02 - Pôle d'économie sociale du Saguenay Lac-St-Jean  
@Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean @MRC du Fjord-du-Saguenay @MRC du Domaine-du-Roy @MRC de Maria-Chapdelaine @Promotion Saguenay
  - Facebook;
    - @essor02 @mrcdufjorddusaguenay @mrcdemariachapdelaine @DeveloppementEconomiqueAlmaLacSaintJean @MRCDomaineDuRoy @Promotionsaguenay

Une seule participation par personne ou organisation est permise. Aucun achat n'est requis.

## **5. Sélection des gagnants**

Un jury composé d'un.e représentant.e de chacun des organismes collaborateurs (MRC de Maria-Chapdelaine, la MRC Domaine-du-Roy, la MRC du Fjord du Saguenay, Développement économique Alma Lac-Saint-Jean et Promotion Saguenay) et d'ESSOR 02 sélectionnera 5 vidéos gagnantes selon les critères suivants :

- Pertinence
- Clarté du message
- Originalité

Les délibérations auront lieu durant la première semaine de décembre 2025. Les gagnants seront annoncés dans la semaine du 7 au 13 décembre 2025.

## **6. Prix**

Chaque gagnant recevra un prix de 500 \$. Le prix sera remis par virement Interac, ou selon les modalités convenues avec les gagnants.

## **7. Remise des prix**

Les gagnants seront contactés par message privé sur la plateforme utilisée pour la publication. Ils devront répondre dans un délai de 7 jours pour confirmer leur identité et fournir les informations nécessaires à la remise du prix.

## **8. Droits d'auteur et utilisation**

En participant au concours, les candidats autorisent ESSOR 02, son partenaire la CDRQ et les organismes collaborateurs (MRC de Maria-Chapdelaine, la MRC Domaine-du-Roy, la MRC du Fjord du Saguenay, Développement économique Alma Lac-Saint-Jean et Promotion Saguenay) à repartager leur vidéo dans le cadre du concours et des communications directement liées à celui-ci, en mentionnant clairement le nom du créateur. Toute autre utilisation — en dehors du contexte du concours ou de ses retombées — devra faire l'objet d'une entente préalable avec le créateur.

Les droits d'auteur restent entièrement la propriété des personnes ayant créé la vidéo. Ce règlement ne modifie en rien les conditions d'utilisation et les droits d'auteur propres aux plateformes sur lesquelles les vidéos sont publiées.

## **9. Protection des données**

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, les informations recueillies seront utilisées uniquement pour l'administration du concours et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire.

## **10. Responsabilité**

Ce concours n'est ni commandité, ni administré par Facebook ou LinkedIn, et n'est pas associé à ces plateformes. ESSOR 02 se dégage de toute responsabilité en cas de problème technique ou de publication non conforme.